



Vélizy-Villacoublay

Centre Communal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES
CANTON DE VERSAILLES -2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 décembre 2024 à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni, à l'Espace Tarron, sous la présidence de Mme Magali Lamir, Vice-présidente du CCAS.

Présents :

Pour les administrateurs élus : Mme Michèle Menez, Mme Chrystelle Coffin, Mme Christiane Lasconjarias, M. François Daviau.

Pour les administrateurs nommés : Mme Michèle Cambron, Mme Martine Desrues, Mme Muriel Garat, Mme Marina Lancelle, M. Lucien Legay.

Absente :

Mme Dominique Busigny.

Ont donné procuration :

M. Pascal Thévenot à Mme Magali Lamir
M. Jean-Marc Chauveau à M. Lucien Legay.

Délibération n°2024-25

OBJET : Election à la commission permanente

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R.123-19, relatif à la création d'une commission permanente au sein du CCAS,

VU la délibération 2022-34 d'installation du conseil d'administration du CCAS,

Pour toute correspondance :

M. le Maire, Président du CCAS • CCAS, Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n°2024-25

VU sa délibération 2022-37 d'installation de la commission permanente d'aides financières,

VU la démission en date du 29 octobre 2024, de Madame Chantal Lacauste, administrateur du CCAS et membre de la commission permanente d'aides financières,

VU l'arrêté de nomination du maire n°2024-616 de Madame Muriel Garat en tant qu'administrateur du CCAS, en remplacement de Mme Lacauste,

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer Madame Chantal Lacauste au sein de la commission permanente du CCAS,

CONSIDÉRANT la candidature de Madame Muriel Garat,

A L'UNANIMITÉ,

ELIT, à main levée après accord de l'ensemble des membres présents et représentés, Madame Muriel Garat en tant que membre de la commission permanente,

Fait et délibéré à Vélizy-Villacoublay, le 12 décembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-267801710-20241212-2024-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024